

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	25.04.2024
Thème	Groupes sociaux
Mot-clés	Développement durable
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2022

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Guignard, Sophie

Citations préféré

Guignard, Sophie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Groupes sociaux, Développement durable, 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 25.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique sociale	1
Groupes sociaux	1
Politique d'asile	1

Abréviations

SPK-NR Staatspolitische Kommission des Nationalrats
AsylG Asylgesetz

CIP-CN Commission des institutions politiques du Conseil national
LAsi Loi sur l'asile

Chronique générale

Politique sociale

Groupes sociaux

Politique d'asile

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 14.12.2020
SOPHIE GUIGNARD

En décembre 2020, le **Conseil national a refusé de donner suite** à une initiative parlementaire du député Thomas Matter, qui visait à **exclure les réfugiés dits écologiques ou climatiques de la notion de réfugié figurant dans la loi sur l'asile**. Le texte proposait d'ajouter la mention suivante à l'Art. 3 de la LAsi: «Ne sont pas des réfugiés les personnes qui sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de changements affectant leurs ressources naturelles ou le climat.». Il devait en être de même pour l'attribution du statut d'admission provisoire. La crainte de l'UDC, qui a d'ailleurs formé la minorité de commission souhaitant entrer en matière, était que les milieux de gauche et écologiste se servent des débats actuels sur le climat pour «élargir de façon irresponsable la notion de réfugié». La majorité de la CIP-CN a en revanche estimé que la définition de la notion de réfugié doit rester positive et ne pas reposer sur un catalogue de critères négatifs. Elle a en outre ajouté que chaque personne en procédure d'asile a le droit à un examen de sa situation, afin de déterminer si sa vie et son intégrité corporelle sont menacées dans son pays d'origine.

Un avis que l'ensemble du Conseil national a suivi, rejetant l'initiative par 132 voix contre 51 et une abstention.¹

1) BO CN, 2020, p. 2534 s.; Rapport de la CIP-CN du 16.10.20